



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2019

**Présents :** Josiane ROQUE – Bernadette BRUNAUD - Karine MOURY – Edith PEROT - Sandrine RICCI.

**Absents excusés :** Damien DUROY (Pouvoir remis à Josiane ROQUE) – Bruno GERY – Christophe GOUBE - Mickaël GRANJOUX

**Secrétaire de séance :** Edith PEROT

### 1) DELIBERATIONS

**N° 2019/21 : Nouvelle convention de médecine préventive au travail avec le Centre de Gestion et l'AIIST19 :** Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico professionnel, est fixé à 73,00 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze, ceci pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.

**N° 2019/22 : Occupation du Domaine Public par ENÉDIS :** Au titre de l'Occupation du Domaine Public communal, ENÉDIS propose une indemnité de 209 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette somme

### 2) INFO PLU :

Des remarques écrites par la DDT, par le CRPF et par l'Agglo, ont été reçues à la Mairie. Elles seront résumées dans un document qui sera joint au PLU arrêté en février 2019. Nous avons fait une demande au Tribunal Administratif de LIMOGES pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur au début de l'Automne.

### 3) COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1°) Conseil Communautaire de l'Agglo :

Somme due par la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) 952 € pour 2019 (Proposition de répartition dérogatoire libre votée en Conseil Communautaire).

2°) Attribution de compensation pour 2019 = 6 158,44 €

### 4) Association Pays Art et Histoire

Visite de SAINT-CYPRIEN le LUNDI 5 AOÛT à 14 H avec randonnée sur le circuit court de la commune. Tarif = 4 €/2 € Gratuit pour les enfants.

### 5) Questions diverses

1°) un devis a été fait pour l'achat de chariots pour rangement et déplacement des chaises des 2 salles. Prix de 2 chariots pour 48 chaises chacun = 730,80 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'acheter 2 chariots.

2°) La totalité du département de la Corrèze, est définie en zone de lutte contre le moustique « Tigre » ; le plan anti-dissémination d'arboviroses et ses instructions s'appliquent à toutes les communes du département (voir Arrêté de la Préfecture affiché en Mairie).

3°) Nouvelle demande d'AXA, de signature d'une convention avec la commune pour une proposition de contrats d'assurance Santé. Le Conseil Municipal n'est pas favorable.

Fin de la séance.

